

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
30 Mars 2018**

**OBJET : Plan "élevage, sécurité alimentaire et développement du territoire rural  
2018 - 2020".**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Mars 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'adopter le projet « élevage, sécurité alimentaire et développement des territoires ruraux 2018 - 2020 annexé au rapport,
- d'approuver les tarifs de prophylaxie pour l'année 2018, détaillés en annexe au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention annexée au rapport relative à la mise en œuvre de la prophylaxie animale établie avec le Groupement de Défense Sanitaire des Bouches-du-Rhône,
- de confier au Laboratoire Départemental d'Analyses des Bouches-du-Rhône les analyses relatives à la prophylaxie animale, frais annexes compris à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, dans la limite des crédits y afférents,
- d'approuver l'adoption de mesures d'aides aux éleveurs pour l'acquisition de couloirs de contention dans la limite d'une enveloppe de 9 000 €, et des aides à l'acquisition de 15 sas de biosécurité dans la limite d'une enveloppe de 12 000 €

- d'allouer les subventions suivantes au Groupement de Défense Sanitaire 13, au titre de l'année 2018 :

- 35 000 € pour le fonctionnement général,
- 9 200 € pour la gestion du programme départemental de santé animale,
- 11 000 € pour les études à conduire,
- 7 200 € pour l'achat de tubes de sang,
- 8 900 € pour l'achat d'une baignoire mobile.

Les dépenses seront imputées à hauteur de :

- 55 200 € sur le chapitre 65,
- 16 100 € sur le chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**